

*Présentation de projets de loi***AFFAIRES COURANTES***[Traduction]***LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA**DÉPÔT DU RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF SUR LES
PRESTATIONS D'INVALIDITÉ

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame le Président, en vertu de l'article 46(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport du comité consultatif du Régime de pensions du Canada sur les prestations d'invalidité.

* * *

*[Français]***PÉTITIONS**M. LACHANCE—L'INSTALLATION D'UNE BOÎTE POSTALE À LA
MAISON GABRIELLE SAGARD

M. Claude-André Lachance (Rosemont): Madame le Président, je me fais l'intermédiaire de 64 résidents de la maison Gabrielle Sagard, 3001 rue Everett, lesquelles personnes âgées demandent humblement au service des Postes de bien vouloir installer près d'eux ou à la résidence même une boîte postale, ce qui leur facilitera la vie.

*[Traduction]*M. ANGUISH—L'ESSAI DES MISSILES DE CROISIÈRE EN
TERRITOIRE CANADIEN

M. Doug Anguish (The Battlefords-Meadow Lake): Madame le Président, c'est avec un vif plaisir que je présente aujourd'hui à la Chambre une pétition signée par les habitants de Canoe Narrows, Cole Bay et Jans Bay dans ma circonscription, en Saskatchewan. Ces Canadiens s'opposent à la mise à l'essai des missiles de croisière au Canada. Ces localités sont aux abords du polygone de tir aérien du lac Primrose.

Ces personnes voudraient que leur pétition soit transmise au premier ministre (M. Trudeau), au ministre de la Défense nationale (M. Lamontagne) et au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacEachen).

* * *

LA LOI SUR LA CAPITALE NATIONALEMODIFICATION TENDANT À AUGMENTER LE NOMBRE DE
MEMBRES DE LA COMMISSION

M. Dave Nickerson (Western Arctic) demande à présenter le projet de loi C-677, tendant à modifier la loi sur la Capitale nationale.

—Madame le Président, à l'heure actuelle toutes les provinces canadiennes sont représentées à la Commission de la Capitale nationale, mais les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon ne le sont pas, à moins qu'un habitant de l'un de ces deux territoires ne soit nommé comme membre extraordinaire, comme dans le cas, par exemple, du regretté Paul Kaeser, de Fort Smith, qui a si bien rempli son rôle pendant un très grand nombre d'années.

Mon projet de loi permettrait de corriger cette injustice en augmentant le nombre de membres de la Commission, afin de

prévoir la désignation obligatoire d'un représentant des Territoires du Nord-Ouest et d'un représentant du Yukon.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBREATTRIBUTION DE TEMPS AUX ÉTAPES DU RAPPORT ET DE LA 3^E
LECTURE DU PROJET DE LOI C-143

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre d'État (Finances)): Madame le Président, je propose:

Que, relativement au projet de loi C-143, portant pouvoir d'emprunt supplémentaire, un jour de séance de plus soit attribué pour chacune des étapes du rapport et de la troisième lecture; et

Que, quinze minutes avant l'expiration du temps prévu pour les mesures d'initiative ministérielle ces jours-là, les délibérations soient interrompues, s'il y a lieu, aux fins de cet ordre et que, par la suite, toutes les motions nécessaires pour trancher la question à ces étapes soient mises aux voix immédiatement et successivement, sans débat ni amendement.

—Madame le Président, quand je suis intervenu le 8 mars à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-143 portant pouvoir d'emprunt supplémentaire, j'ai décrit le bill comme une mesure d'administration financière prudente que le gouvernement doit prendre. J'ajoute que depuis que le bill a été mis à l'étude, il y a plus d'un mois, nous y avons consacré 33 heures sur neuf jours pour le mener à cette étape-ci. Ce total comprend presque 24 heures de débat à la Chambre et dix heures de plus au comité permanent des finances.

Je répète ce que j'ai dit à ce moment-là: le pouvoir d'emprunt intérimaire que nous sollicitons est une requête courante qui vise à donner au gouvernement un avantage économique sur les marchés. Sans cette autorisation, les emprunts du gouvernement se concentreraient dans les premiers mois de l'année financière, période où traditionnellement le gouvernement doit faire face à de lourds besoins de trésorerie qui découlent notamment des remboursements d'impôt et d'autres facteurs saisonniers.

Ce que nous nous sommes efforcés de faire ressortir durant le débat prolongé sur cette question, c'est que si l'on restreint le pouvoir d'emprunt du gouvernement en cette époque critique, celui-ci ne pourra pas planifier avec sagesse son programme de dépenses, ni profiter des occasions susceptibles de se présenter sur les marchés financiers. Cela coûtera cher non seulement au gouvernement, mais également aux autorités provinciales qui désirent emprunter des capitaux ainsi qu'au secteur privé; autrement dit, cette initiative aura des répercussions néfastes sur l'ensemble des marchés de capitaux.

Je rappelle aux députés que lorsque le budget principal des dépenses a été déposé il y a plus d'un mois, le président du Conseil du Trésor (M. Gray) a expliqué en détail comment le gouvernement avait l'intention de dépenser les fonds en question. Je leur rappelle également que près des deux tiers des prévisions budgétaires sont affectées à des dépenses statutaires autorisées de façon permanente par des lois adoptées par la législature actuelle et par les précédentes et qui déterminent dans quelle mesure les particuliers, les entreprises, les gouvernements provinciaux et d'autres ont le droit de recevoir des fonds du gouvernement fédéral.